



Reçu Pv en suisse et doit maintenant prendre l'avion

Par **cemoi68**, le **05/01/2019** à **07:59**

Bonjour,

J'ai eu plusieurs pv en Suisse et dans différents cantons et cela avec une voiture de société, mais cela remonte à plus de 13 ans. J'ai eu des demandes de paiement à mon domicile il y a plusieurs années et maintenant dans les prochains jours je dois prendre l'avion au départ de Zurich pour un vol direction la Thaïlande donc passer le poste de douane à l'aéroport. Quelqu'un peut me dire s'il y a prescription ?

Par **morobar**, le **05/01/2019** à **08:34**

Bonjour,

Oui

Un juriste suisse par exemple, mais aucun ne fréquente ce site français à ma connaissance. Il existe des avocats inscrits aux barreaux dans les 2 pays, par exemple à Thonon les bains.

Par **cemoi68**, le **05/01/2019** à **13:06**

Bonjour,

Merci pour votre réponse mais le oui concerne la prescription ?

Par **morobar**, le **05/01/2019** à **19:06**

Non

C'est un oui qui m'a échappé.

Les infractions commises dans un pays, voire ici un canton, sont soumis à prescription selon les lois du pays en question.

Quelques délits commis à l'étranger sont sanctionnables en France mais pas les délits routiers.